

▷ **Il y a plusieurs TOEIC®**

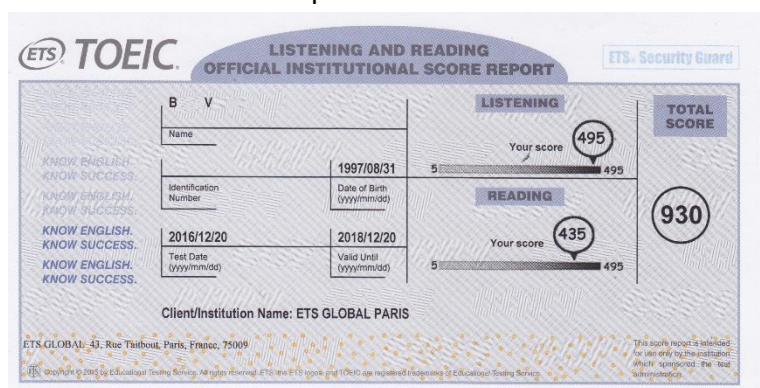
Vous sélectionnez Listening and Reading – Institutional Programme ou Public, les tests et scores sont de qualité identiques (institutional quand on le passe au sein d'une école / Public : quand on le passe dans un centre officiel ETS).

▷ **Est-il nécessaire d'avoir sa photo sur l'attestation de score TOEIC® ?**

L'attestation avec photo n'est pas obligatoire.

▷ **Je n'ai pas d'attestation provenant d'ETS mais de mon établissement, sera-t-elle acceptée ?**

Non, nous n'acceptons que les attestations officielles ETS. Si vous passez le test par le biais de votre établissement vérifiez qu'il vous sera fourni une attestation ETS.



The image shows a sample TOEIC score report. It includes fields for Name, Identification Number, Date of Birth, Test Date, and Valid Until. Scores for Listening (495) and Reading (435) are displayed, along with a Total Score of 930. The client name is ETS GLOBAL PARIS.

B V		LISTENING		TOTAL SCORE
Name		Your score	495	
Identification Number	1997/08/31	5	495	
Date of Birth (yyyy/mm/dd)		READING		930
Test Date (yyyy/mm/dd)	2016/12/20	Your score	435	
Valid Until (yyyy/mm/dd)	2018/12/20	5	495	

Client/Institution Name: ETS GLOBAL PARIS

▷ **J'ai passé le TOEIC® l'année dernière, le score est-il encore valable ?**

Nous acceptons les scores des tests passés à partir du 6 avril 2017

▷ **Je passe le TOEIC® dans le cadre de plusieurs concours, quel score prendrez-vous en compte ?**

Nous prendrons en compte un seul résultat, celui que vous aurez téléchargé sur votre espace personnel, et ce, pour le 27 avril – 12 h au plus tard. Un seul score pourra être téléchargé, et il sera définitif.

▷ **Si je passe la session TOEIC® de SKEMA Business School, me sera-t-il possible de fournir un meilleur score obtenu à l'occasion d'une autre session ? Si oui comment procéder ?**

Lors de l'affichage* des résultats obtenus à la session de SKEMA, il vous sera demandé, sur votre espace personnel, si vous conservez ou non le score, dans le cas contraire vous aurez la possibilité de télécharger l'attestation correspondant au meilleur score.

*10 à 15 jours après la session

▷ **J'ai téléchargé par erreur une attestation avec un score moins important, comment puis-je changer ?**

Une fois l'attestation téléchargée, il n'est plus possible d'en changer.

▷ **Suis-je obligé de passer le TOEIC® par SKEMA Business School ? Comment dois-je vous faire parvenir mon score ?**

Il n'y a aucune obligation de passer le TOEIC® par notre intermédiaire mais si vous passez le TOEIC par le biais d'une autre session que la nôtre, vous devrez télécharger votre score sur votre espace personnel pour le **27 avril 2019 (12h)**. Après cette date il ne vous sera plus possible de télécharger votre attestation. Une fois téléchargée, vous ne pourrez plus en changer.

Il appartient au candidat de veiller aux délais de correction du test. ATTENTION : tout retard ne sera pas accepté quel qu'en soit le motif (attestation non reçue pour des raisons indépendantes de la volonté du candidat...).

▷ **Sur quel site puis-je trouver des sessions ?**

<https://www.etsglobal.org>

▷ **Si je passe la session TOEIC® de SKEMA Business School , quand l'attestation nous sera-t-elle envoyée ?**

Votre score est automatiquement enregistré et affiché sur votre espace personnel vous n'avez pas à télécharger l'attestation. L'attestation papier vous sera envoyée par voie postale, à compter du 30 avril 2019.

▷ **Dois-je obligatoirement passer le TOEIC® ou si je passe le TOEFL® est-ce que cela peut compter de manière similaire ?**

Seul le TOEFL® (IBT ou ITP) peut se substituer au TOEIC® (l'IELTS, ...ou tout autre type de test ne sont pas acceptés).

▷ **Nous avons jusqu'au 27 avril pour vous adresser le score TOEIC® : une session passée après le 8 avril sera-t-elle acceptée ? Si j'ai la possibilité d'en passer une le 21 avril par exemple vous l'accepterez ?**

Dès lors que vous serez en mesure de télécharger pour le 27 avril (12h) sur votre espace personnel l'attestation, le score sera accepté. Il appartient au candidat de veiller aux délais de corrections. **Tout retard ne sera pas accepté quel qu'en soit le motif** (attestation non reçue pour des raisons indépendantes de la volonté du candidat...).

▷ **Quel score doit-on obtenir au TOEIC® pour être admissible ? Y a-t-il une barre minimum ?**

Il n'y a pas de « moyenne » ou score minimum à obtenir aux épreuves, vous passez un concours et non un examen, nous ne pouvons pas vous donner de barre à atteindre, celle-ci étant fixée chaque année par le jury d'admissibilité.

▷ **Quand et comment puis-je connaître les résultats d'admissibilité ?**

Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site <http://concours.skema-bs.fr/> le 15 mai 2019 dans votre espace personnel.

▷ **J'ai un score TOEFL® et un score TOEIC®, lequel faut-il vous adresser ? Lequel des deux m'apportera-t-il le plus de point ?**

Il vous faudra nous adresser par mail (service.concours@skema.edu) les deux attestations afin que nous gardions le score qui vous sera le plus avantageux

▷ **Je suis inscrit à la session de SKEMA, quels sont les horaires de convocation, test ?**

Le test a lieu l'après-midi, convocation pour 13h. Le test devrait se terminer au plus tard vers 17h.